



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

École académique  
de la formation continue



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Réunion d'information certification CAFFA

## Session 2024

# Le cadre institutionnel des certifications

## ■ Les textes de référence

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 : (BO n°30 du 23 juillet 2015)  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)
- [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91547](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547)

## ■ Les conditions d'inscription à la certification

### **Les candidats doivent être soit :**

- enseignants du second degré titulaires
- conseillers principaux d'éducation titulaires
- enseignants et conseillers principaux d'éducation en contrat à durée indéterminée

**Les candidats doivent justifier de cinq années de services** accomplis en qualité de professeur ou conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire (circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015)

# Le cadre institutionnel des certifications

- **Les épreuves d'admissibilité**
  - **Un dossier**
    - Le rapport d'activité
      - 5 pages maximum, hors annexes
      - Charte graphique académique (voir DEC)
    - Derniers rapports d'inspection
  
  - **Un entretien avec le jury**
    - Exposé : 15 min
    - Entretien : 30 min

# Le cadre institutionnel des certifications

## ■ Les épreuves d'admission

- **Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien**

Une analyse de séance OU l'animation d'une action de formation

- Elle se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury
- Durée : de 60 à 90 min + 30 min d'entretien

- **Un mémoire professionnel et sa soutenance**

- Un mémoire professionnel

- Entre 20 et 30 pages, hors annexes

Sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation

- Charte graphique académique (voir DEC)

- Une soutenance

- Présentation : 15 min
- Entretien : 30 min

## Composition des jurys

### ■ Pour l'épreuve d'admissibilité et la soutenance de mémoire :

les quatre membres du jury sont un inspecteur ou une inspectrice second degré (IA-IPR ou IEN ET-EG), un inspecteur ou une inspectrice premier degré, un chef ou une cheffe d'établissement, un formateur ou une formatrice académique.

### ■ Pour l'épreuve de pratique professionnelle (admission) :

deux examinateurs qualifiés sont désignés : un inspecteur ou une inspectrice second degré de la discipline (ou de la spécialité) du candidat ou de la candidate, et un enseignant formateur ou une enseignante formatrice INSPE. Ils sont adjoints au jury pour l'épreuve de soutenance, ce qui signifie qu'ils lisent le mémoire professionnel du candidat qu'ils ont observé en situation professionnelle et participent, autant que de possible, à la soutenance et au questionnement du candidat. En revanche, ils ne sont pas associés à la délibération.

# Modalités d'inscription à la certification Session 2024

## ■ Période d'inscription en ligne pour l'admissibilité et l'admission

- Du **13 septembre au 4 octobre 2023**

<https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160>

***Attention : l'inscription aux épreuves d'admission n'est pas automatique même si vous avez été admissible***

**BIR n°3 du 11 septembre 2023 indiquant toutes les modalités (page 4)**

## ■ Contact DEC 6

- [Dec6-caffa@ac-lyon.fr](mailto:Dec6-caffa@ac-lyon.fr)
- Nathalie Peyroche : [nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr](mailto:nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr)

## Calendrier des épreuves-Session 2024

	ADMISSIBILITE	ADMISSION
Du <b>mercredi 13 septembre</b> au <b>mercredi 4 octobre 17h</b>	Période d'inscription en ligne au CAFFA <a href="https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160">https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160</a> et envoi du dossier d'inscription par courriel (dec6-caffa@ac-lyon.fr)	
Jusqu'au 4 octobre	En parallèle, inscription à la préparation dispensée par l'EAFC - <a href="#">[PF-LYO-207] PREPARATION CAFFA ADMISSIBILITE</a> - <a href="#">[PF-LYO-208] PREPARATION CAFFA ADMISSION</a>	
Entre le <b>lundi 9 octobre</b> et le <b>jeudi 21 mars</b>		Epreuves d'admission : épreuve de <b>pratique professionnelle</b> (choix à déterminer avant le mois de décembre)
Date limite <b>lundi 8 janvier 17h</b>	Remise des rapports d'activité (un envoi papier et un envoi courriel)	
<b>Mardi 30</b> et <b>mercredi 31 janvier</b> (dates prévisionnelles)	Epreuves d'admissibilité	
Date limite <b>jeudi 21 mars 17h</b>		Remise des mémoires d'admission (un envoi papier et un envoi courriel)
<b>Mercredi 3</b> et <b>jeudi 4 avril</b> (dates prévisionnelles)		Epreuves d'admission : <b>soutenance du mémoire</b>

## Modalités d'inscription à la formation

L'inscription à la certification auprès de la division des examens **ne vaut pas inscription à la formation.**

L'inscription est **individuelle** sur SOFIA FMO Académique **jusqu'au 4 octobre.**  
La formation n'a pas de caractère obligatoire.

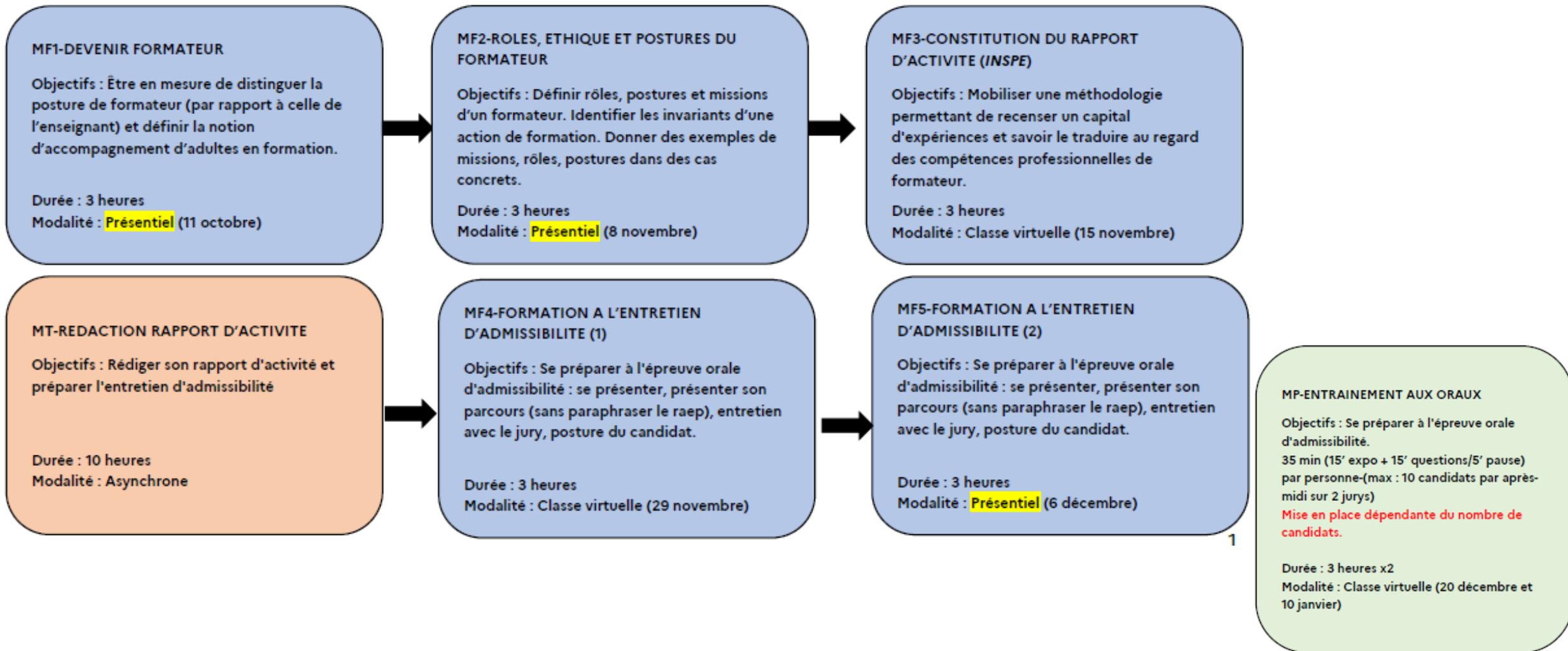
- [\[PF-LYO-207\] PREPARATION CAFFA ADMISSIBILITE](#)

- [\[PF-LYO-208\] PREPARATION CAFFA ADMISSION](#)

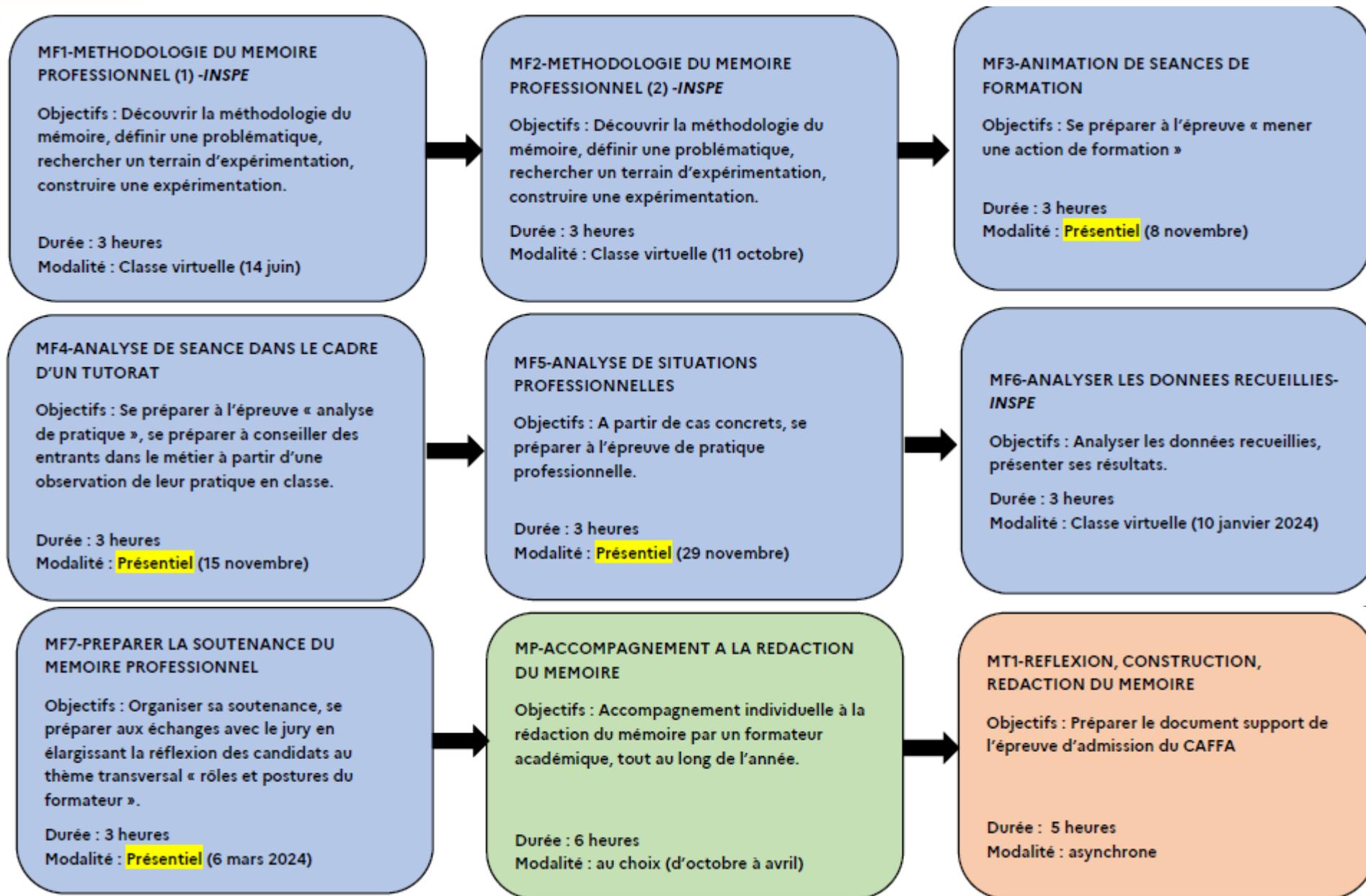
Contact EAFC : [anne.lavenue@ac-lyon.fr](mailto:anne.lavenue@ac-lyon.fr)

# La formation académique

## Le parcours de formation à l'admissibilité



## Le parcours de formation à l'admission



## Questions diverses

- [Rapport du jury 2021-2022](#) consultable sur le site académique.
- Rapport 2022-2023 pas encore publié.
- Devenir Formateur Académique : l'obtention du CAFFA ne donne pas le statut de formateur académique. Chaque année, après publication des postes au BIR, il faut candidater auprès de l'EAFC.